

Éditorial

Des vœux sous le signe du mépris

Dans ses vœux à la Profession, Jean-Michel Blanquer nous remercie « immensément ». Il est vrai que nous avons été choyés : une revalorisation fantôme, 1883 suppressions de postes dans le Second degré pour la rentrée 2021, des réformes qui malmènent nos métiers, une gestion chaotique de la crise sanitaire, la Fonction publique en danger... Et le début 2021 est déjà très prometteur : provocations du Ministre et déni de réalité, impréparation et flou volontairement entretenu sur bien des sujets. Le refus d'entendre les revendications du SNES-FSU, le refus d'anticiper sont devenus une ligne de conduite, sur le plan sanitaire comme sur le plan pédagogique (aménagements du bac toujours remis à plus tard), au service de la logique libérale du Gouvernement. À nous de faire preuve de « réactivité, pragmatisme, adaptation ».

Pour les personnels et les élèves, cette posture est source d'inquiétudes et de colère et non de l'épanouissement promis par les vœux décidément hors-sol de la Rectrice, comme par le Ministre. Assez de ce mépris ! **En 2021, exigeons des moyens pour l'École et pour nos élèves, et du respect pour nos professions !**

Pour une vraie revalorisation, pour la diminution des effectifs, pour une relance ambitieuse de l'Éducation prioritaire, pour une gestion responsable de la crise sanitaire, toutes et tous en grève le 26 janvier !

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles



**Exigeons la revalorisation
et un autre budget pour l'Éducation,
toutes et tous en grève le 26 janvier !**

SOMMAIRE

p. 1 : Édito
p. 2-3 : Actualité : préparation de rentrée
p. 4 : Situation sanitaire / Enquête du SNES-FSU Versailles
p. 5 : La revalorisation : un impératif
p. 6 : Actualités lycée
p. 7 : Actualités collège
p. 8 : Mutations, carrières : le SNES-FSU à vos côtés
p. 9 : Stages : s'informer, échanger et construire l'action

p. 10 : Actualités CPE
p. 11 : Actualités AED
p. 12 : Pour une vraie vie à la retraite
p. 13 : Actualités PsyEN et DCIO
p. 14 : Actualités AESH
p. 15 : Actualités Non-titulaires
p. 16 : Modalités de vote et calendrier

Pages spéciales jointes : 12 pages élections internes

Actualité : préparation de rentrée

Moyens pour la rentrée 2021 : une rentrée sous le signe du mépris

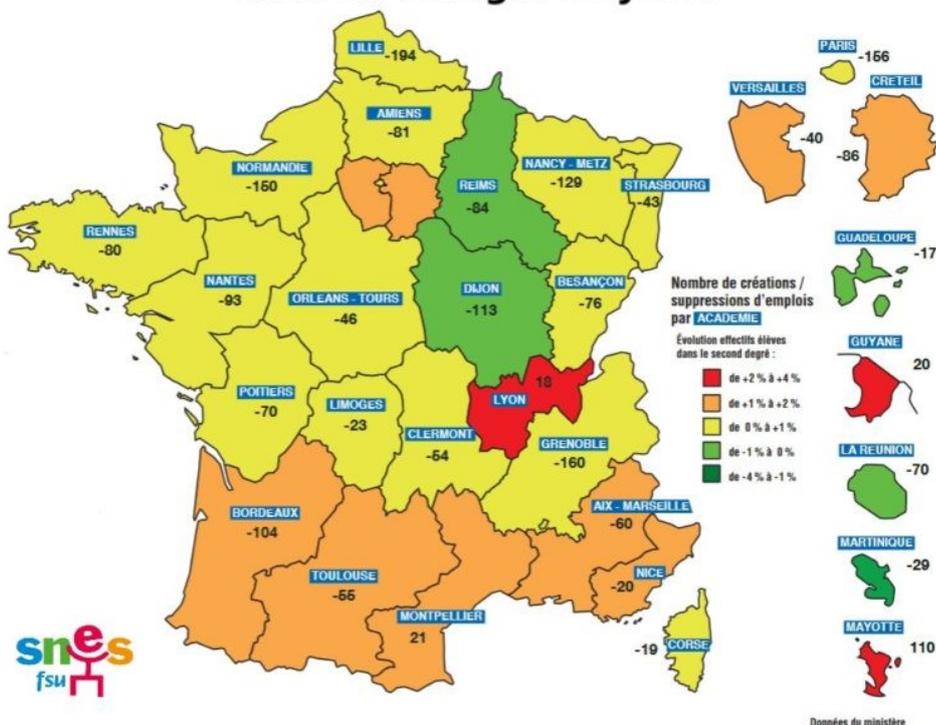
En août 2020, le président Macron a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter le nombre de postes d'enseignants car « c'est le genre de créations d'emplois qui vont aggraver le déficit et qui ne servent pas à redresser le pays ». J.-M. Blanquer, quant à lui, reste sourd et choisit même d'aggraver la situation en supprimant des postes dans le 2nd degré. Pourtant, avec la crise sanitaire et les effets du confinement, l'éducation devrait être au cœur des priorités, tant les besoins des élèves sont criants.

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) préparant la rentrée 2021, les chiffres présentés confirment que l'avenir des collégiens et des lycéens comme les conditions de travail des personnels ne sont pas la priorité de ce Ministre. On annonce 1 883 suppressions d'emplois alors que les collèges et les lycées vont accueillir 43 500 élèves supplémentaires. Pire encore, le Ministère poursuit son tour de passe-passe en augmentant le nombre de HSA et en les indiquant dans le tableau comme des « Emplois à temps plein en HSA ». Ainsi la carte diffusée, laissant croire à des créations de postes dans certaines académies, est totalement mensongère ! De nombreuses académies sont touchées par des retraits d'emplois (Paris : -156 ; Normandie : -150 ; Dijon : -113...), y compris des académies qui voient leurs effectifs augmenter (Créteil : -86 ou Versailles -40, voir ci-dessous).

Les conséquences sont prévisibles : nouvelle augmentation des effectifs dans des classes déjà surchargées, suppressions de postes massives et explosion du nombre d'HSA. Le SNES-FSU exige des moyens à la hauteur des besoins et appelle massivement à la grève le mardi 26 janvier.

Geneviève Royer

Rentrée 2021 : 1883 emplois supprimés dans les collèges et lycées



Académie de Versailles : des moyens en trompe-l'œil

-40 ETP pour l'Académie de Versailles ! Le Ministère annonce pourtant 145 ETP supplémentaires. Dans la réalité, il s'agit d'HSA : 40 postes sont bien supprimés et l'équivalent de 185 ETP sont imposés en HSA. Alors que la croissance démographique se confirme dans l'académie avec +6 774 élèves attendus à la rentrée 2021, et que déjà le manque de moyens est criant, le Ministère confirme ainsi son peu de considération pour les conditions d'enseignement. Il alourdit la charge de travail des enseignants en faisant exploser le nombre d'HSA, montrant ainsi son mépris pour une profession déjà épuisée. Les professeurs exigent une revalorisation réelle et non une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail !

En collège, même si la croissance se ralentit par rapport aux années précédentes, elle demeure forte (+2 335 élèves), surtout en sixième où

le Rectorat prévoit une croissance de 2,3%. Les chiffres annoncés laissent craindre une nouvelle hausse de la part des HSA et la banalisation des classes surchargées. On peut aussi craindre que les collèges de l'Éducation prioritaire soient à nouveau les victimes de ces réductions de moyens, surtout dans le Val d'Oise.

En lycée, 4 439 élèves supplémentaires sont attendus, soit une progression de 3,4% ! Dans un contexte où les classes d'au moins 35 élèves sont déjà la norme, on voit mal comment cette tendance pourrait être enrayée. Comme en collège, le poids des HSA est inacceptable alors que la réforme du lycée épuise les collègues.

L'heure est donc à la mobilisation pour nos conditions de travail et pour nos salaires ! Toutes et tous en grève le mardi 26 janvier !

G. R.

Actualité : préparation de rentrée

Agir en CA

Que faire avant le CA ?

→ Exiger la tenue de la commission permanente (CP) et du CA et la mise au vote de la répartition des moyens dès le mois de février. Obtenir au moins 8 jours avant le CA, des documents complets (prévisions d'effectifs, volume de la DHG, TRMD...)

→ Informer les collègues par voie d'affichage, débattre en heure syndicale du projet du chef d'établissement.

→ Rechercher les alliances avec les autres élus afin d'obtenir un vote majoritaire... En cas de difficultés, contactez votre section départementale.

Que faire en CP puis en CA ?

→ Vérifier que les prévisions d'effectifs sont conformes à la réalité, que la DHG prend en compte leur évolution. Le CA doit être consulté sur de nombreux points (organisation en classe, groupes...).

→ Analyser le TRMD : respect des horaires réglementaires et répondre aux besoins des collègues (demi-groupes, utilisation de la marge conforme aux souhaits des équipes...).

→ Demander le maintien des postes menacés ou des créations de postes en convertissant des HSA en heures postes (HP), en proposant une autre répartition des moyens.

→ Demander le volume des IMP et leur répartition. Elle n'est pas mise au vote, mais doit être présentée au CA.

→ Proposer des amendements à la proposition du chef d'établissement. Un contre-projet entrant dans le cadre de la DHG (respectant le ratio HP/HSA) fait de droit l'objet d'un vote du CA et doit s'appliquer s'il est adopté.

Que voter en CA ?

→ Voter contre le projet initial si la DHG est insuffisante ou si votre contre-proposition est rejetée. Dans ce cas, un nouveau CA doit se tenir dans les 10 jours. Mettez au vote un vœu explicitant la position des élus, détaillant les moyens supplémentaires nécessaires.

Après le CA, c'est fini ?

Non, au contraire ça continue !

Les motions, les vœux, les votes, les interpellations sont un premier pas dans l'action que l'on peut mener en CA. Mais c'est surtout après que tout se joue si l'on veut faire évoluer les situations quelles qu'elles soient. Dans un premier temps, il est important d'informer tous les collègues en leur transmettant un compte-rendu détaillé du CA, compte-rendu qu'il est aussi préférable de transmettre à sa section départementale pour plus d'efficacité dans l'action. En effet, ce sont des

points d'appui indispensables dans ses interventions ultérieures auprès de la Direction Académique. En fonction des situations, dans les établissements, différentes actions sont possibles :

→ demande d'audience à la DSDEN,

→ rédaction de courriers interpellant les élus,

→ dépôt d'un préavis de grève et grève le cas échéant,

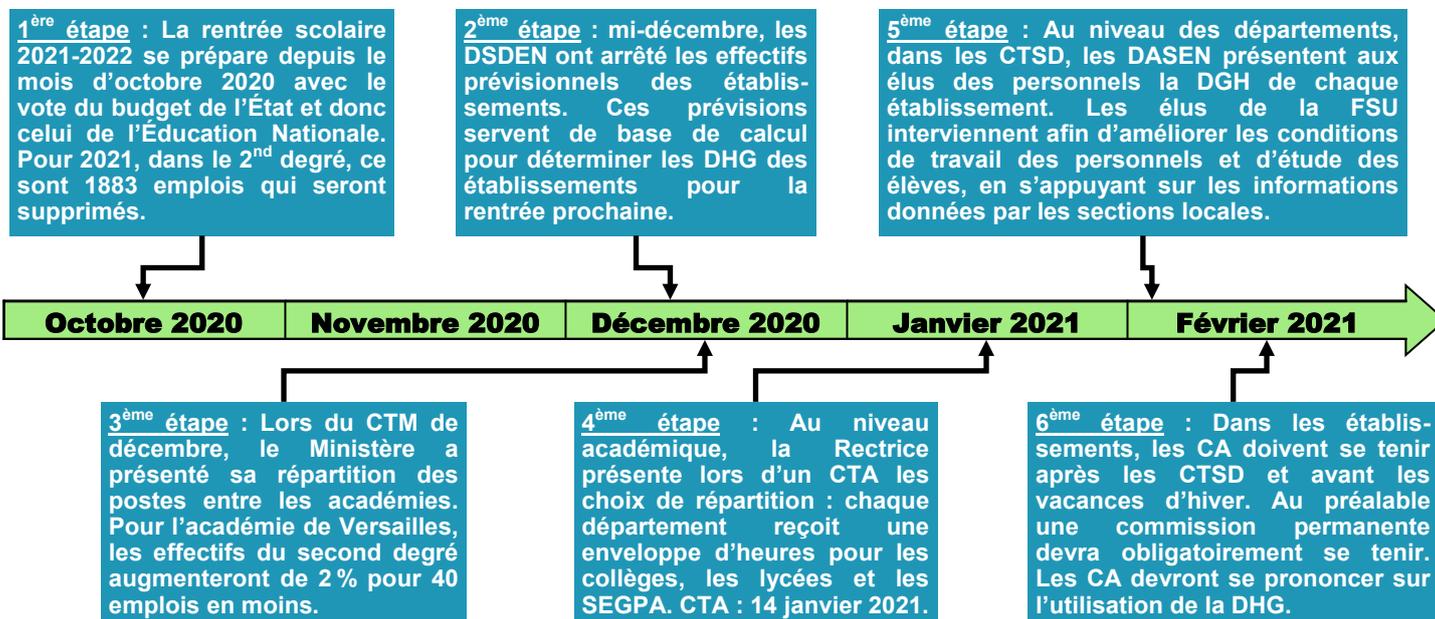
→ relai par le S2 à la presse afin d'alerter l'opinion publique... Dans toutes ces actions, la section départementale vous accompagne. Il est donc indispensable de nous transmettre toutes les informations. Il est important également de garder ou de faire des alliances avec les autres élus du CA, notamment les parents d'élèves qui sont un soutien non négligeable.

Christophe Lucas

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERrentree21>



Situation sanitaire : notre enquête



Défaut d'anticipation, absence de cadrage national, dégradation de nos conditions de travail : les étapes de la crise sanitaire et de la gestion de celle-ci par notre Ministère se suivent et se ressemblent. Les résultats de l'enquête académique en témoignent (130 réponses).

Un protocole à géométrie variable ; éducation toujours moins nationale...

80 % des collègues ont vu évoluer le protocole depuis le 2 novembre... selon une formule différente dans chaque établissement !

Ainsi, 89 % des collègues de lycée indiquent qu'un fonctionnement en effectifs allégés a été mis en place, mais à des dates variables, selon des modalités allant d'une alternance par demi-groupes pour tous les niveaux, à un dispositif hybride en 2nde uniquement. Et dans 11 % des cas, le 100 % présentiel est donc resté la règle ! Une disparité préoccupante des conditions de préparation aux épreuves du baccalauréat dont le caractère national est fondamentalement remis en cause.

Rencontrez-vous des difficultés avec le dispositif « une classe – une salle » ?
Oui à 88,3 %

En collège, la diversité est plus grande encore : ici, des nettoyages plus fréquents ; là, un allègement des effectifs de la demi-pension ; ailleurs, le contraignant dispositif « une classe-une salle » (dès septembre, ou seulement en novembre... et parfois abandonné).

Protocole renforcé ?

Sujet récurrent de sarcasmes, la mise en œuvre d'un protocole réellement protecteur semble impossible : manque de produits désinfectants dans 25 % des cas ; idem pour les masques fournis en nombre insuffisant. Et le nombre d'agents est souvent insuffisant pour une charge de travail accrue. 2/3 des réponses signalent l'impossibilité de respecter la distanciation, notamment dans les couloirs et à la cantine, de limiter le brassage. Le lycée Blanquer rend vaine toute velléité de réduire le nombre de contacts.

Impossibilité à assurer un minimum de distanciation physique ? Oui à 66,4 %

Une situation qui pèse sur les personnels

Bien qu'évidemment nécessaire, la mise en œuvre du protocole sanitaire représente un facteur majeur de dégradation de nos conditions de travail.

Le port du masque entrave, pour 75 % des collègues, l'interaction avec les élèves. Pour près de 70 %, c'est une source de fatigue supplémentaire. Plus de la moitié se sentent plus isolés, du fait notamment de la limitation des regroupements en salle des professeurs. Le recours accru au numérique et les pressions liées à son usage croissant sont notés dans plus de 2/3 des réponses.



Le dispositif « une classe – une salle », qui concerne ou a concerné la quasi-totalité des collèges est source de

stress lié à la gestion de classe pour 88,3 % des collègues. En lycée, le fonctionnement par demi-groupes entraîne parfois de telles difficultés qu'un retour à un fonctionnement normal est rapidement envisagé.



Reprendre la main syndicalement !

Les aménagements liés au protocole sanitaire sont lourds d'enjeux pour l'enseignement et pour nos conditions d'exercice. Dans 45 % des cas pourtant, aucune concertation n'a eu lieu préalablement à leur mise en place !

Avez-vous renseigné le RSST pour signaler une dégradation de vos conditions de travail liée aux conditions sanitaires ?
Oui à 17,6 %

Faire entendre la voix des personnels reste possible : interpeller l'Administration, saisir le CHSCT départemental, renseigner le Registre de santé et sécurité au travail (connu de 90 % des collègues, mais encore trop peu utilisé) permet de témoigner de la situation, d'obtenir des réponses aux problèmes et des évolutions, et de démontrer la nécessité de consulter les personnels, via leurs représentants. Les sections SNES-FSU départementales et académiques sont là pour vous accompagner et vous informer sur vos droits !

Maud Ruelle-Personnaz

La revalorisation : un impératif

La revalorisation des personnels de l'Éducation nationale est un impératif

Les chiffres sont sans appel :

→ En 1980, les professeurs, les CPE et des PsyEn débutants gagnaient 2,1 fois le SMIC, aujourd'hui, c'est seulement 1,25 fois.

→ Depuis 15 ans, les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire.

→ Le salaire net mensuel moyen d'un enseignant est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du privé.

La comparaison avec les pays de l'UE est aussi éloquente. En France, le salaire moyen des enseignants du secondaire est inférieur à la moyenne européenne.

Salaires brut annuel moyen d'un enseignant du secondaire (collège) en 2019, en milliers d'euros (source OCDE)

Pays	Début de carrière	Après 15 ans de carrière
Allemagne	62,3	75,4
Pays-Bas	39,5	69,6
Espagne	42,1	48,6
Portugal	30,2	39
Italie	30,1	36,7
France	29,4	35,5
Grèce	18,3	23,9

Par ailleurs, il n'y a pas de corrélation entre les obligations de service et les rémunérations. En effet, si les salaires sont plus élevés en Allemagne ou en Espagne, la durée travaillée est comparable.

Comment expliquer une telle dégradation ?

Cette situation est d'abord le fait d'un choix politique. Celui de considérer que la revalorisation des agents de la Fonction publique constitue un poids

pour les finances publiques.

Cette dégradation est notamment le résultat du gel du point d'indice.

Année	Augmentation de la valeur du point d'indice	Taux d'inflation (en %)
2019	0	1,1
2018	0	1,8
2017	0,6 (février)	1
2016	0,6 (juillet)	0,2
2015	0	0
2014	0	0,5
2013	0	0,9
2012	0	2,0
2011	0	2,1
2010	0,5 (juillet)	1,1

D'autres mesures ont aussi contribué à dégrader le niveau de vie des personnels.

L'introduction d'une journée de carence en 2018. Cette décision punit de fait les agents en considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Le report du PPCR. La 5^{ème} étape du PPCR prévue pour janvier 2019 a été repoussée d'un an.

La retenue pour **pension civile** n'a cessé d'augmenter en passant de 7,85 % en 2010 à 11,1 % du traitement brut aujourd'hui. A cela s'ajoute l'augmentation de la part de salaire

soumise à la **CSG** et à la **CRDS** qui est passée de 97 % à 98,25 %.

Les seules réponses apportées par le ministre Blanquer sont :

→ **Travailler plus** en recourant aux heures supplémentaires. Désormais, 2 HSA peuvent être imposées.

→ **Des remises en cause inacceptables.** Le Ministère a supprimé la prime versée aux enseignants des lycées ex-ZEP.

→ **La prime d'équipement de 150 euros accordée pour l'achat d'un ordinateur est très insuffisante.** Les CPE et les professeurs documentalistes sont par ailleurs exclus de cette mesure.

→ **Des augmentations dérisoires et sélectives.** Une enveloppe de 400 millions est budgétée pour l'année 2021, mais celle-ci ne permettra même pas de rattraper les pertes de ces dernières années. Le scénario retenu par le Ministre prévoit par exemple pour un professeur certifié au 5^{ème} échelon une augmentation de 49,83 euros nets/mois. Par ailleurs, seuls 31 % des enseignants titulaires seront concernés par cette augmentation.

Les mesures proposées par le Gouvernement ne répondent pas à l'urgence de la situation. La mobilisation est indispensable pour obtenir une véritable revalorisation.

Dominique Oudot

LE GRENELLE DES SALAIRES
LA REVALORISATION
FANTÔME

69% des enseignants ne seront PAS augmentés en 2021

snes
fsu

Pour une vraie revalorisation pour tous, en grève mardi 26 janvier !

Actualités lycée



Avec un lycée « à la carte » assumé, le Ministre entérine son projet d'école inégalitaire !

Parmi les victimes des décisions autoritaires et incohérentes du ministère de l'Éducation nationale sous Jean-Michel Blanquer, on trouve assurément le lycée, ses personnels et ses élèves. Arc-bouté sur une réforme du baccalauréat légitimement rejetée par la Profession et qui ne suscite qu'angoisse et incompréhensions parmi les élèves et les familles, Jean-Michel Blanquer a accumulé les choix erronés et arbitraires dans la perspective unique de « sauver » sa réforme du baccalauréat, réforme qui n'est en fait qu'une forme de mise à mort des principes de cet examen encore trop symbolique pour être directement éliminé.

À ce jour, malgré le contexte sanitaire désastreux, le Ministre a fait le choix

de maintenir le passage des épreuves de spécialité de terminale à la mi-mars. Plutôt que de repousser à la fin de l'année scolaire des épreuves qui comptent directement pour presque un tiers du bac, comme le revendiquait le SNES-FSU, le Ministère a préféré « concéder » aux candidats la possibilité de choisir un sujet sur les deux proposés. Comme ces sujets étaient déjà « dédoublés » puisque chaque épreuve de spécialités se déroulera sur deux jours et qu'il n'est pas envisageable que les élèves composant mardi le fassent sur les sujets sortis la veille, cela entraînera une multiplication des sujets. La conclusion s'impose : les candidats composeront sur des sujets différents et – aucun sujet n'étant de difficulté totalement identique – une rupture d'équité s'ensuivra.

Cette rupture d'équité sera d'autant plus amplifiée que les conditions de préparation divergent entre académies, et au sein de celles-ci, notamment pour celle de Versailles : certains établissements ont opté pour un enseignement par demi-groupes, selon

des modalités très variables, d'autres non (voir p. 4). On assiste à un éclatement des pratiques pédagogiques, certains enseignants s'efforçant de faire des cours dits « hybrides », d'autres ralentissant leurs progressions... On sait que l'enseignement distanciel est un amplificateur d'inégalités scolaires du fait de l'inégalité d'accès au numérique et aujourd'hui cette amplification est d'autant plus importante que le Ministère s'est refusé à donner le moindre cadre à l'application du protocole sanitaire renforcé.

Son unique boussole semble être le maintien des épreuves de spécialité en mars, seules épreuves avec le Grand oral qui paraissent avoir une quelconque valeur à ses yeux. Ainsi les épreuves communes ont été abandonnées très rapidement au profit du contrôle continu. Celui-ci se prête trop bien aux arrangements locaux et à des formes de complaisance que le SNES-FSU avait déjà relevés dans notre académie l'an dernier. Il ne semble pas que ce problème émeuve le Ministère qui a préféré leur annulation plutôt que leur déplacement en fin d'année. C'est que ce déplacement en fin d'année évoque trop le bac d'avant la réforme de Jean-Michel Blanquer. Dans la réforme voulue par ce dernier, le noyau dur du baccalauréat est constitué des deux épreuves de spécialités dont les résultats doivent être donnés à la mi-avril... pour être utilisés lors de la sélection de Parcoursup : les établissements du supérieur doivent en disposer tôt pour pouvoir effectuer leur sélection avec ces notes. Seules ces épreuves ont encore un peu de valeur, puisqu'elles restent nationales et clairement anonymes. L'enseignement supérieur ne s'y est pas trompé en quelque sorte. D'une certaine manière, il s'agit d'un aveu : seules les épreuves terminales, nationales et anonymes permettraient que le baccalauréat redevienne l'examen juste et équitable qu'il était jusqu'alors, et dont notre Ministre ne veut plus.

Baptiste Eychart

Actualités collège

Démantèlement de l'Éducation prioritaire, une menace pour tous les collèges

Dans notre académie, l'Éducation prioritaire concerne près d'un quart des collèges.



Un an après la parution du rapport Azéma-Mathiot, dans un entretien accordé au Parisien le 22 novembre 2020, la secrétaire d'État Nathalie Élimas a annoncé la disparition des REP pour la rentrée 2022. Ils seront remplacés afin « d'éviter les effets de seuil » par **une allocation**

progressive des moyens en fonction de l'IPS (Indice de Position Sociale) des élèves et de contrats d'une durée de 3 ans signés avec le Rectorat. C'est le Rectorat qui distribuera (ou non), bien évidemment à moyens constants, une enveloppe aux différents collèges en fonction d'objectifs que les équipes sur le terrain devront se débrouiller pour atteindre grâce à leurs « projets pédagogiques ». Nous connaissons bien, hélas, les conséquences de cette application des techniques les plus éculées du Nouveau management public : culture du résultat, concurrence entre établissements pour les moyens et entre collègues pour les primes liées aux projets, individualisation des carrières...

Trois académies essuieront les plâtres dès 2021 : Lille, Marseille et Nantes, l'objectif avoué étant **une généralisation de cette organisation, y compris hors EP.**

Les REP+ garderont un pilotage national adossé aux « cités éducatives », elles-mêmes liées aux quartiers « politique de la ville ». Ils

deviennent le laboratoire des déréglementations les plus débridées (programmes, ORS) et de « l'école du socle », appliquant l'idéologie néolibérale selon laquelle on apprend partout et avec tout le monde (associations, collectivités locales...) et tout au long de la vie, ce qui permet progressivement de diminuer la place de l'école au profit d'un périscolaire peu coûteux et de favoriser un enseignement en partie à distance ou au moins fondé sur le tout numérique et la « ludification ».

Le SNES-FSU, refusant cette vision managériale et néolibérale de l'école, revendique le maintien des REP selon un cadrage national et leur élargissement à tous les territoires qui en ont besoin. Les primes, maintenues, doivent rester sans conditions en REP comme en REP+. Le SNES-FSU exige que cette nouvelle carte inclue les lycées : la difficulté sociale doit être compensée aussi au-delà du collège.

Catherine Demerliac



Crise sanitaire, collèges en crise

En cette année scolaire 2020-2021, la crise sanitaire a jeté une lumière crue sur des conditions d'exercice que le SNES-FSU dénonce depuis plusieurs années.

Les collèges bondés et les classes toujours plus chargées, puisque le Ministère n'a pas renoncé aux baisses de DHG, rendent quasi impossible la mise en place de protocoles sanitaires dignes de ce nom. La responsabilité de la sécurité sanitaire étant renvoyée au local, certains chefs d'établissements, en bons managers, tentent d'imposer

aux enseignants des organisations ubuesques et des tâches sans rapport avec leurs ORS comme la surveillance des récréations. De nombreux collègues ont dû s'opposer collectivement à de telles dérives. Parallèlement, l'autonomie des établissements (« marge ») laisse à chacun la charge de gérer la pénurie d'heures, ce qui rend les dédoublements de plus en plus rares alors qu'ils sont plus que jamais nécessaires, conduit à sacrifier des dispositifs puisque les moyens ne sont plus « fléchés » (LCA, bilangues ...) et exacerbe la concurrence entre disciplines. Dans un contexte difficile

et stressant, la multiplication des dispositifs non financés, « cognisciences », « éloquence » ou « quart d'heure lecture », accentue l'épuisement de tous.

Au collège, les moyens nécessaires avant la crise sanitaire le sont donc plus encore aujourd'hui. Le SNES-FSU continue à revendiquer des financements fléchés pour chaque dispositif, les moyens permettant de garantir les dédoublements et un effectif par classe de 25 élèves et 20 en Éducation prioritaire.

C. D.

Mutations, carrières : le SNES-FSU à vos côtés



**Mutations 2021,
le SNES-FSU
vous informe**

**snes
fsu**
Le SNES-FSU, pour agir ensemble

**ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN**

INTER 2021 : jusqu'au 27 janvier, vérifiez votre barème !

La campagne de mutations inter 2021 a démarré. Conséquence de la loi Fonction publique : plus aucun groupe de travail paritaire ne permet aux élus du SNES-FSU d'exiger la correction des erreurs de barèmes ! Depuis le 11 janvier et jusqu'au 27 janvier, il est en revanche possible, et même indispensable, pour chaque demandeur de vérifier sur SIAM et de contester le barème retenu.

Pour toute erreur repérée, adressez-vous immédiatement à la section académique et contactez au plus vite la DPE de votre discipline, ainsi que la cellule mouvement (accueil-mutation@ac-versailles.fr). Ne tardez pas : aucune pièce complémentaire ne sera prise en compte au-delà du 27 janvier (hors situations exceptionnelles motivant une demande de mutation tardive, possible jusqu'au 14 février). Toutes les infos, ici : <https://r.snes.edu/VERinter2021>

Les résultats seront communiqués début mars, par le Ministère exclusivement. À chaque étape de votre demande de mutation, faites confiance au SNES-FSU, tenez-vous informés de votre situation !

Marine Ochando

RDV de carrière 2019-2020 : attention aux délais de recours !

PORTAIL SIAE

VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE
CARRIÈRE

Votre compte rendu de rendez-vous de carrière est disponible.

Les collègues ayant eu leur rendez-vous de carrière en 2019-2020 ont en principe reçu leur compte-rendu sur SIAE mi-décembre. Ils ont alors eu 15 jours pour formuler des observations sur les avis des évaluateurs. Il ne s'agit pas à ce stade d'un recours. La Rectrice émet ensuite une appréciation finale. Celle-ci doit avoir été transmise au plus tard le 15 janvier 2021. Le délai est alors de 30 jours pour la contester (recours gracieux), puis de nouveau de 30 jours à compter de la réponse pour saisir la CAP concernée. Les commissions paritaires conservent en effet leurs prérogatives pour les recours individuels.

Le SNES-FSU y défendra votre demande. Délais et démarches sont détaillés sur notre site : <https://r.snes.edu/VERrdvc21>.

Maud Ruelle-Personnaz

Retard pour toutes les promotions à l'ancienneté depuis septembre

Bien que désormais automatiques, les avancements d'échelon à l'ancienneté qui auraient dû intervenir depuis le 01/09/2020, dans tous les grades, n'interviendront au mieux qu'en février, avec effet rétroactif. Le Ministère n'a en effet toujours pas doté les rectorats des outils

nécessaires pour appliquer les nouvelles règles concernant l'avancement (connues depuis mai 2019 !). Une incurie de plus, qui pénalise tous les personnels !

Pour en savoir plus :

<https://r.snes.edu/VERretard20>

Sophie Macheda

Et l'avancement d'échelon ? c'est pour quand ?

Cette année, le SNES-FSU a obtenu du MEN que les CAP examinant l'avancement d'échelon accéléré se tiennent, pour la dernière fois, pour les promotions intervenant sur la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

	Dates des CAP	
	Recours	Avancement
CPE	6 avril	6 mai
PsyEN	8 avril	6 mai
Certifiés	4 mai	19 mai
Agrégés	en attente	

S. M., M. O.



**snes
fsu**
Le SNES-FSU, pour agir ensemble

**ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN**

7^{ème} échelon de la hors classe : enfin !

Annoncée dans le cadre du PPCR, la création du 7^{ème} échelon de la hors classe (indice 821) s'est longtemps fait attendre. Depuis le 1^{er} janvier 2021 cet échelon est automatiquement accessible aux personnels certifiés, d'éducation et PsyEN, depuis 3 ans au 6^{ème} échelon de la hors-classe. Voir notre article :

<http://r.snes.edu/VERhcl7>

Stages : s'informer, échanger et construire l'action

Même à distance, le SNES-FSU reste proche de vous et continue de vous informer sur vos droits !

Le SNES-FSU vous permet tout au long de l'année de vous informer, de débattre et de construire l'action locale et nationale durant les stages syndicaux. Ils sont ouverts à toutes et tous.

Le SNES-FSU Versailles a décidé, malgré la crise sanitaire, de maintenir

le maximum de ses stages syndicaux, qui se sont déroulés à distance. Des autorisations d'absence sont accordées de la même manière que pour les stages en présentiel à la condition de déposer la demande au moins un mois avant le stage.

Plusieurs stages syndicaux ont déjà eu lieu durant cette première période : Droits des personnels, élu·es au Conseil d'Administration spécial Budget, Santé au travail, CHSCT, Salaires et rémunération, TZR, mutations... Le SNES-FSU Versailles accompagne spécifiquement **les jeunes collègues** dès leur année de stage et lors de leur 1^{ère} année de

titulaire en organisant pour eux des stages « Entrée dans le métier ». Il en est de même pour toutes les catégories de la Profession : **Non-Titulaires, AESH, PsyEN et DCIO, CPE, AED...**

Durant ce premier trimestre, **près de 600 collègues nous ont fait confiance** et ont participé aux stages syndicaux organisés par le SNES-FSU Versailles.

Retrouvez tous nos stages sur notre site internet : versailles.snes.edu rubrique : **Stages et Réunions.**

David Quandalle



Des interventions riches et des échanges enrichissants qui m'ont permis de comprendre les différentes applications du protocole sanitaire, ainsi que la santé au travail. *(Aline, 49 ans)*

Je comprends mieux ma fiche de paie. Je peux vérifier si toutes les heures supplémentaires que j'ai faites sont bien payées. *(Jessica, 21 ans)*

Je suis mieux informé sur le fonctionnement du collège. J'ai pu poser des questions sur des points concernant mon établissement. Merci de continuer à nous informer malgré les conditions actuelles. *(Brahim, 29 ans)*

Le stage a été très bénéfique pour moi-même, mais aussi pour mieux défendre les intérêts des élèves et des collègues au Conseil d'Administration. *(Sabine, 45 ans)*

Vous avez droit à 12 jours par an de formation syndicale. N'hésitez pas à vous inscrire à nos prochains stages syndicaux qui auront lieu durant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres !

Actualités CPE

Face aux attaques de plus en plus fréquentes et à la méconnaissance de nos métiers, le SNES-FSU continue à porter de nombreuses revendications pour les CPE.



Exigeons la création d'une inspection spécifique !

Alors que les enseignants peuvent compter sur l'expertise d'IA-IPR disciplinaires, les CPE sont confrontés à des inspecteurs issus d'autres corps, trop souvent sans légitimité pour pouvoir prétendre à une quelconque expertise sur leur métier. Ces IA-IPR sont d'ailleurs communs aux documentalistes et aux chefs d'établissement.

Le SNES-FSU demande la création d'une inspection spécifique, issue du corps des CPE, à même de construire progressivement une réelle expertise du métier. La création de ce corps d'inspection spécifique est un préalable pour nous permettre d'exercer le métier tel que nous le concevons et nous défendre contre les tentatives managériales de nous faire passer pour de supers-adjoints.

Exigeons la création de postes de CPE !

Malgré les demandes récurrentes du SNES-FSU, dans une période sanitaire qui entraîne un surplus de travail, les moyens alloués en CPE sont insuffisants, les postes au concours diminuent, aucune création de poste n'a été actée depuis plusieurs années. Le vivier de titulaires remplaçants est

en forte baisse et le recours aux contractuels explose.

L'augmentation du nombre d'élèves à suivre dégrade nos conditions d'exercice. Les dispositifs se cumulent à chaque réforme ou, cette année, à chaque protocole, et alourdissent la charge de travail des vies scolaires.

L'amélioration des conditions de travail et d'exercice du métier dans toutes ses dimensions passe par une augmentation du taux d'encadrement.

Exigeons le retour des commissions paritaires !

L'académie de Versailles et le corps d'inspection vie scolaire ont très rapidement saisi les avantages qu'ils pouvaient tirer de la loi dite de transformation de la Fonction publique. Cette loi, en excluant les organisations syndicales et en individualisant la gestion des carrières, a pour but de transformer nos métiers et nos statuts.

Sans transparence, sans information, sans barème de classement, c'est la porte ouverte à l'individualisation à outrance des carrières de fonctionnaires rendus malléables, au clientélisme, à l'opacité et à l'arbitraire dans la Fonction publique.

Le SNES-FSU continue de dénoncer les avis portés sur la carrière s'appuyant sur des situations qui ne relèvent pas de

nos missions et appelle les collègues à formuler des recours.

Le SNES-FSU combat toute tentative de dénaturation du métier visant à favoriser et accélérer la carrière de collègues au détriment d'autres.

Exigeons une formation adaptée à nos pratiques !

Une proposition de formation « suivie de la continuité pédagogique », proposée par les IA-IPR du bassin de Nanterre, a fait appel à une société privée spécialisée dans le management, ce qui a choqué de nombreux collègues !

Les formations, qu'elles soient initiales ou continues, sont un enjeu fondamental pour le métier et la catégorie. Le SNES-FSU défend un axe fort de formation, commun avec celui des enseignants.

Exigeons la prime d'équipement pour les CPE

Retrouvez tous les détails sur notre site national :

<https://www.snes.edu/archives/annee-de-fonctionnaire-stagiaire/le-metier-de-cpe/revalorisation-ne-pas-oublier-les-cpe/>

Signez la pétition intersyndicale :

<http://prime-equipement-pour-les-cpe.fr/>

Loïc Sanchez



Stage syndical spécial CPE sur la laïcité : jeudi 11 février

Le décès tragique de notre collègue Samuel Paty a remis la laïcité au centre de l'attention médiatique. La laïcité est un des socles de notre République et de notre École que la loi sur le séparatisme pourrait remettre en cause.

Nous organisons jeudi 11 février un stage académique pour mener ensemble une réflexion sur l'École laïque et ses principes.

Voir notre site rubrique CPE : <https://r.snes.edu/VERcpe>

Actualités AED

Depuis toujours, le SNES-FSU a le souci de protéger les conditions de travail des AED.



Nos interventions sont nombreuses mais le Ministre n'a que faire d'une catégorie de personnel malléable, mal rémunérée et « de passage ». Il ignore l'épuisement des équipes et l'engagement de chacun.

La forte participation des AED à la grève du 1^{er} décembre est un premier pas, le mécontentement généralisé doit faire évoluer le manque d'avancée salariale et l'absence de reconnaissance de l'implication des AED.

Tous ensemble, œuvrons pour la défense des droits des AED, pour une reconnaissance salariale de leur travail et un engagement de l'État à faciliter leur évolution professionnelle dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Les AED ne sont pas des palliatifs au manque de personnel

Le SNES-FSU est intervenu pour que les missions des AED soient respectées dans le cadre du confinement puis du déconfinement.

Depuis la rentrée, les AED sont en première ligne dans l'application des protocoles. La promiscuité dans les établissements scolaires est impossible à réguler faute de moyens humains (cours de récréation, cantine...).

Au gré des protocoles sanitaires et sécuritaires, les tâches des AED se sont multipliées, évoluant selon les établissements et les injonctions de chefs d'établissement méconnaissant ou méprisant le rôle et les missions des personnels de vie scolaire.

Sous prétexte de situation exceptionnelle, il est de plus en plus fréquent d'imposer aux AED des tâches qui ne relèvent ni de leurs compétences ni de leurs missions de surveillance ou de leur rôle éducatif.

Le SNES-FSU appelle à la stricte application du décret du 6 juin 2003 qui définit les missions des AED (voir notre site / Rubrique AED).

Finissons-en avec la précarité et les salaires de misère

Le SNES-FSU a dénoncé les conditions d'attribution de la prime COVID dont la quasi-totalité des AED ont été privés alors qu'ils se sont investis largement dans cette période, souvent en utilisant leurs équipements personnels.

Nous avons aussi revendiqué la possibilité d'une 7^{ème} année d'engagement en raison de la crise sanitaire et économique et réclamé l'embauche d'AED supplémentaires à cette rentrée pour faire face aux besoins énormes d'accompagnement et de remplacement dans les établissements.

Sur ces sujets comme sur bien d'autres, le Ministre n'est pas à la hauteur des enjeux et n'entend pas nos revendications.

Le SNES-FSU continue à mobiliser l'ensemble de nos professions pour construire un Service public d'éducation répondant aux besoins de tous les élèves et reconnaissant l'engagement de tous les personnels dont les AED.

Faisons respecter le temps de travail

Comprendre comment est calculé le temps de travail, savoir si les pauses déjeuner doivent être comprises dans le temps de travail, connaître ses droits en matière de formation....

N'hésitez pas à consulter notre site (rubrique AED) et à contacter le SNES-FSU.

Défendons le droit de grève

Nous avons été alertés par de nombreuses atteintes au droit de grève des assistants d'éducation dans plusieurs établissements suite à la journée de mobilisation du mardi 1^{er} décembre.

Recours à des personnels du Rectorat (CAAEE), à des enseignants, à des parents ou même à des services privés de gardiennage pour remplacer les personnels grévistes, ces atteintes au droit de grève des AED s'ajoutent aux menaces formulées par certains chefs d'établissement : non reconduction de contrat ou réquisition.

Ce déni du droit de grève et de la loi de la part de ces chefs d'établissement nous interpelle car il est récurrent dès qu'un mouvement social des vies scolaires est annoncé.

Contactez-nous en cas d'atteinte à vos droits et de tentatives d'intimidation.

Revendiquons la création de postes d'AED

Alors que nous réclamons depuis des années des moyens en remplacement des AED, cette année, en période de pandémie, une brigade temporaire de remplaçants a été créée. Cette brigade ne doit intervenir que dans le cas d'absences d'AED liées au COVID. Elle sera, sans doute, démantelée dès que la pandémie sera vaincue. Les contrats sont prévus jusqu'en mars 2021.

Le Ministre refuse la création de postes pérennes et encourage l'emploi de services civiques.

Le SNES-FSU ne peut accepter cet emploi de jeunes précaires sans aucune perspective ni formation et revendique l'augmentation du budget alloué au recrutement d'AED.

Loïc Sanchez

Courriel : aed@versailles.snes.edu

Stage syndical spécial AED : jeudi 21 janvier

La formation syndicale est un droit ! Lors de ce stage nous aborderons le contexte sanitaire et sécuritaire, mais aussi les questions de santé et sécurité au travail, en particulier le CHSCT, une instance protectrice notamment face aux risques psycho-sociaux ou pour votre santé dans la période actuelle.

Voir notre site rubrique AED : <https://r.snes.edu/VERaed>

Pour une vraie vie à la retraite

La crise sanitaire est une épreuve aussi pour les retraité·es

Retour à l'isolement et aux difficultés d'accéder aux soins accentuées par le reconfinement, fortes inquiétudes face à la crise économique et sociale, y compris pour des proches, à la préoccupante crise démocratique, culpabilisation des retraités... La responsabilité individuelle est brandie pour masquer celle des choix politiques dans cette situation. Des actions se poursuivent cependant grâce aux initiatives du front unitaire de 9 organisations de retraités.

Le droit à la santé pour tous et à tous les âges

Ce droit est défendu par les retraités dans la solidarité avec les personnels des hôpitaux et des EHPAD, les mobilisations contre le démantèlement d'hôpitaux de proximité dans l'Essonne ou l'ouverture d'un centre de santé à Cergy...

Une lettre unitaire nationale adressée aux parlementaires dans les départements dénonce la mise en pièces de la Sécurité Sociale artificiellement endettée au détriment des assurés sociaux. Elle propose de nouveaux financements par la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales (559 milliards d'euros depuis 1992), une autre politique pour les salaires et l'emploi. C'est une expression forte de la solidarité entre retraités et actifs.

Voir texte sur le blog des retraités du SNES-PSU :

<https://retraites.blog.snes.edu>



Les retraités s'opposent à la création d'une 5^{ème} branche autonome

La perte d'autonomie est un accident de la vie qui doit donc être pris en charge à 100 % par la solidarité effective dans la branche maladie de la Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales. Cette nouvelle branche ouverte aux assureurs, financée par l'impôt (et qui paiera encore ?), serait une machine de guerre contre la Sécu et l'intérêt général.

Ni les actifs, ni les jeunes... ni les retraités n'ont à être sacrifiés !

Ils ne sont pas responsables de la crise économique et sociale actuelle. Profiter de la retraite doit rester un droit pour aujourd'hui et demain, avec une pension dans la continuité du salaire et des mesures spécifiques pour les petites pensions.

La redistribution des vraies richesses s'impose pour répondre aux besoins sociaux par une fiscalité plus juste quand explosent les inégalités de revenus.

Les « privilèges » des retraités ?

Baisse de leur niveau de vie :

→ décrochage des pensions par rapport à l'inflation de 5,5 % entre 2017 et 2020 ;

→ augmentation de 25 % de la CSG à partir de 2000 €, ponctions fiscales spécifiques etc.

En 2020, la pension **nette** (hors impôt) de plusieurs millions de retraités est inférieure à celle de 2013.

En « même temps » :

→ augmentation des dividendes de 60 % en 2018 (23,2 milliards d'euros) ;

→ augmentation d'un quart de la fortune des 0,1 % des plus aisés depuis 2017...

Dans le cadre de l'action nationale unitaire du 17 novembre, cartes-pétition, interventions auprès des préfets et de la presse ont soutenu un rattrapage immédiat de 100€ comme première mesure et la réindexation des pensions sur le salaire moyen. Cette action pour le pouvoir d'achat, appelée à se poursuivre, s'inscrit dans le droit fil de la participation des retraités aux mobilisations pour le rejet de la contre-réforme des retraites.

Une société se fracture quand 18 millions de retraités, largement impliqués dans la vie sociale et culturelle ou pour pallier les carences de l'État dans la famille, sont traités en sous-citoyens, en variables d'ajustement budgétaire. Les retraités ont toutes les raisons de défendre l'une des conquêtes majeures du monde du travail.

Martine Beauclu-Barlier, Jean-Jacques Duchon, Anne-Marie Roussel



Actualités PsyEN et DCIO



PsyEN et DCIO : un début d'année dans le flou...

Suite à une demande du SNES-FSU Versailles, nous avons été reçus en audience par le Secrétaire général de l'académie le 22 septembre. Des questions restent toujours sans réponse à ce jour malgré nos relances... Voici un état des lieux de la situation.

Les postes et la carte des CIO

Actuellement, il n'y aurait pas de consignes ministérielles appelant à la fermeture des CIO, cependant dans l'académie, l'objectif d'un CIO par bassin est toujours d'actualité et de nouvelles fusions sont à craindre notamment Colombes/Puteaux et Versailles/Saint-Cyr.

Un groupe de travail au sujet du taux de charge des CIO et visant une meilleure répartition des moyens, aura lieu début 2021. Il devrait y être question en particulier du redéploiement des postes de DCIO qui ont été perdus suite aux fusions des CIO.

Le recrutement des PsyEN contractuel·les a été mis à l'arrêt cet automne. Le SNES-FSU Versailles est intervenu auprès du Rectorat pour alerter sur la conséquence des postes vacants dans les CIO qui affectent la

prise en charge des élèves et des établissements dans une période déjà compliquée par la situation sanitaire. Un état des lieux précis des postes vacants devait nous être transmis, mais sans réponse de la part du Rectorat, nous avons dû réitérer notre demande à deux reprises...

Il n'y a eu aucune création de postes de PsyEN depuis 20 ans malgré une forte augmentation du nombre d'élèves et l'ouverture de nouveaux établissements, ce qui accroît chaque année la charge de travail.

Protocole sanitaire et conditions de travail



Nous demandons depuis la rentrée un protocole écrit pour les CIO puisque nous recevons du public en continu. Cependant, nous n'avons rien reçu de tel depuis l'audience. Les collègues font comme ils peuvent avec le matériel qu'ils ont reçu et sans cadrage académique, il est laissé libre cours à l'interprétation et au bon sens de chacun. Ce n'est pas acceptable. La situation sanitaire est toujours sensible et un protocole écrit est un minimum pour permettre aux collègues de se sentir en sécurité sur leur lieu de travail.

Nous vous rappelons que l'ensemble des personnels peut faire appel au CHSCT et remplir le Registre Santé Sécurité au Travail dès que cela est nécessaire.

En ce qui concerne l'équipement

numérique des PsyEN et DCIO, le Secrétaire général a reconnu que nous étions sous-dotés et que la période de confinement l'avait largement mis en lumière. Un état des lieux doit être fait pour équiper les collègues. Nous demandons qu'une dotation de matériel opérationnel soit réalisée très rapidement pour permettre aux collègues de faire face à une nouvelle situation de confinement si la situation sanitaire le nécessitait.

Fermeture du CIO d'Ermont : l'attente de nouveaux locaux s'éternise

Les collègues du CIO d'Ermont ont été informés lors de la rentrée scolaire de la fermeture de leurs locaux le 30 septembre suite à une décision de la nouvelle municipalité. Depuis, ils sont dans l'attente d'un nouveau lieu promis par le Rectorat mais les collègues n'ont aucune information sur les démarches entreprises pour rechercher ce nouveau lieu d'accueil. En attendant, une permanence est proposée au CIO de Sarcelles. Le constat est clair : les usagers se déplacent très peu dans un lieu si éloigné de leur bassin. Les collègues ne bénéficient pas de conditions de travail décentes et sont épuisés par cette situation. Le SNES-FSU Versailles reste à leur côté pour faire avancer leur situation tant que cela sera nécessaire.

Signalez-nous toute situation anormale ou difficulté dans vos conditions de travail. Notre intervention auprès du Rectorat aura plus de poids pour défendre les PsyEN et DCIO de l'académie. Contactez-nous : psyen@versailles.snes.edu

Aude Lemoussu

Actualités AESH

Rémunération : rigueur et vigilance s'imposent !

Méconnus dans leur travail, les personnels AESH sont pourtant indispensables tant auprès des élèves que dans les équipes pluri-professionnelles. Leur reconnaissance doit avant toute chose passer par une rémunération à la hauteur de leurs missions : si les AESH sont indispensables, payons-les à leur juste valeur ! **Le SNES-FSU n'a cessé d'intervenir sur ces questions pour défendre une revalorisation salariale pour les AESH, mais aussi le respect de leurs droits.**

C'est notamment grâce à ses multiples interventions, auprès du ministère de l'Éducation nationale et de celui de la Fonction publique, que la Direction des Affaires Financières a produit une instruction aux Recteurs afin de régulariser le versement de l'indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH. Si vous êtes concerné·e par cette régularisation, sachez que le versement de cette indemnité doit faire l'objet d'un avenant au contrat fixant le montant de cette rémunération complémentaire.

202206	IND. COMPENSATRICE CSG
401192	COT SAL VIEILLESSE PLAFON
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE
401510	C.R.D.S.
402192	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF
403392	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL
403592	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE

Plus récemment, dans l'académie de Versailles, le SNES-FSU est intervenu pour que figure sur les contrats la quotité horaire correspondant exactement au temps partiel de l'AESH : 19h35 n'équivaut pas à 20h et il est hors de question que le Rectorat fasse travailler chacun·e 25

minutes gratuitement. À ce jour, le SNES-FSU est toujours en attente d'une réponse de l'Administration à ce sujet.

PIAL : l'heure des bilans a sonné !



La création des PIAL depuis la rentrée 2019 répond à une pure logique d'économie budgétaire et a dégradé les conditions de travail et d'accompagnement. Vous êtes nombreuses et nombreux à rapporter des pratiques inacceptables de la part de l'Administration, au nom de la flexibilité et de la mobilité qu'elle est en droit d'exiger de vous.

C'est précisément cette adaptabilité qu'il faut dénoncer : les PIAL cherchent à endiguer les coûts alors que les besoins ne cessent d'augmenter, au détriment des personnels dévoués à la cause de l'école inclusive d'une part, des élèves en situation de handicap d'autre part. Ce nouveau cadre de gestion entraîne bien une diminution du nombre de notifications d'accompagnement individuel et du volume horaire de celles-ci, ainsi que la disparition d'un volume horaire défini d'accompagnement mutualisé, sans parler du temps d'accompagnement des dispositifs ULIS qui, selon les lieux, se trouve également amputé.

Le SNES-FSU Versailles a inauguré cette nouvelle année en demandant

une audience au Rectorat pour qu'un bilan sincère et complet des PIAL soit fait dans les plus brefs délais.

Conditions de travail : les CHSCT aux côtés des AESH

La question des conditions de travail des AESH a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT ministériel du 3 décembre, à la demande de la FSU. L'employeur, qui doit à ses agents sécurité et protection, ne peut donc plus faire la sourde oreille, puisqu'il a été alerté officiellement sur les difficultés quotidiennes des AESH : affectation sur plusieurs établissements, élargissement des zones d'intervention, pressions par avenants aux contrats, manque d'équipement en pleine crise sanitaire.



Ces alertes ont été relayées sur Versailles, dans les CHSCT académique et départementaux, dans les déclarations préalables des représentants FSU et dans les avis adoptés. Le SNES-FSU Versailles encourage tous les personnels AESH à se saisir des Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) pour continuer de dénoncer ces conditions de travail.

Yelena Susic

Courriel : aesh@versailles.snes.edu

AESH :
adaptabilité, flexibilité, mobilité, précarité...
En 2021, on ne lâche rien !

Actualités Non-titulaires



Précarité dans l'académie de Versailles : la tentation du toujours plus

« La vie, la santé, l'amour sont précaires : pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » Laurence Parisot

Avec le même cynisme que l'ancienne présidente du MEDEF, le Gouvernement se donne pour horizon indépassable la réduction de l'emploi public statutaire et le développement de la précarité. Bon petit soldat, le rectorat de Versailles impose des conditions d'emploi et d'exercice particulièrement dégradées aux personnels contractuels. Arrêter au début des vacances les contrats conclus après le 1^{er} janvier permet ainsi des économies de bouts de chandelle. Plus grave : le recours à certains articles de la loi de 1984 sur le recrutement des personnels non titulaires exclut des contractuels atteignant les 6 années de l'accès au CDI ! Besoin croissant de personnels précaires, mais avec le moins de garanties possible...

Si l'intervention du SNES-FSU permet de contrer certaines tentatives, la volonté politique de précariser s'accroît. La loi sur le CDI donne la priorité au recrutement des collègues les plus anciens, potentiellement

éligibles au CDI. Mais l'académie de Versailles préfère recruter de nouveaux contractuels, faisant ainsi perdre aux plus anciens leur ancienneté et donc la possibilité d'obtenir un CDI !

Jamais à court d'idées, le rectorat de Versailles s'est discrètement engagé dans le dispositif de l'association « Le choix de l'École » : des postes sont réservés à des contractuels issus de Sciences-Po ou HEC qui s'engagent, sans formation disciplinaire, à enseigner selon une lettre de mission, en suivant des formations externalisées sur leur temps personnel. Les pratiques managériales à l'école : Blanquer en rêve, l'académie de Versailles l'expérimente déjà !

Le SNES-FSU reçu en audience au rectorat : nos analyses se confirment !

Face aux nombreuses atteintes aux droits des contractuels, nous avons demandé une audience à la DRH de l'académie, pour être finalement reçus par la cheffe de la DPE le 16 décembre 2020. Nos échanges ont surtout confirmé le peu d'intérêt du Rectorat pour les droits des personnels contractuels. Le compte-rendu détaillé est disponible sur notre site (<https://r.snes.edu/VER16dec>).

En voici l'essentiel :

→ **Progression indiciaire fantôme** : prévue tous les 3 ans dans l'académie, en application de la circulaire et du décret de 2016, elle se fait toujours attendre ! Le Rectorat a fini par reconnaître son retard, conséquence de la crise sanitaire.

→ **Information défailante** : la grille de calcul indiciaire appliquée par l'académie n'est plus disponible sur son site. Impossible donc de vérifier son indice. Le Rectorat veillera à la publication de cette grille ainsi qu'à son application.

→ **Accès au CDI empêché** : pour les remplacements à l'année, la priorité doit théoriquement être donnée aux plus anciens pour éviter qu'ils ne perdent leur ancienneté (dès 4 mois sans CDD) et leur garantir l'accès au CDI. Mais le Rectorat prétend ne pas être en mesure d'identifier facilement ces personnels, d'où une gestion prévisionnelle défailante ! Le SNES-FSU continue d'intervenir pour le respect du cadre réglementaire.

→ **Opacité en cas de non-renouvellement** : le Rectorat se garde bien d'indiquer aux collègues qu'ils peuvent solliciter une CCP pour contester. Il justifie le retard pris pour répondre aux recours, que nous appuyons, par l'engorgement qui a résulté du confinement. Le SNES-FSU revendique que les cas de non-renouvellement de personnels soient examinés en CCP.

→ **Dialogue social rompu** : depuis la rentrée 2020, suite à une réorganisation du Rectorat, nous ne recevons plus aucune réponse à nos sollicitations, une situation inédite. L'engagement de l'Administration à des améliorations semble de pure forme, en l'absence d'une réelle volonté de pratiquer le dialogue social.

Le SNES-FSU condamne la gestion des non-titulaires par le Rectorat, qui les considère comme une simple variable d'ajustement.

Sylvie Humbert, Laurent Boiron
Courriel : nontit@versailles.snes.edu

Modalités de vote et calendrier

On vote !

Du mercredi 20 janvier au mardi 9 février 2021.

Retour des votes et des PV et listes d'émargement le jeudi 4 mars au plus tard.

Chaque syndiqué-e doit émettre 3 votes :

1. la CA académique (S3),
2. le bureau départemental (S2),
3. le rapport d'activité académique (S3).

Vous trouverez dans le supplément :

- les déclarations et les listes de candidat·es à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Qui vote ?

- **Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2020-2021 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).**
- Le vote est un vote individuel, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- **Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.**
- **Attention ! Seuls seront décomptés les votes des S1 dans lesquels les cotisations de tous les votants auront été enregistrées au S3 au plus tard le jeudi 4 mars 2021. Le vote d'un collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.**

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 20 janvier et le mardi 9 février 2021.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement par correspondance.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES ».**

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Une circulaire va être adressée aux correspondants de S1 avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (*en date du 11/01/2021*) une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2020-2021 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les **collègues non à jour**, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont réglé leur cotisation avant la fin du scrutin. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. **Le PV récapitulatif des votes** devra être retourné impérativement accompagné de la **liste d'émargement** signée par chaque votant, par **mail ET par courrier** (enveloppe T fournie) avant le **jeudi 4 mars 2021**.
- **Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1** : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) **ET** par un scrutateur au moins. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

**TRANSMISSION DES RÉSULTATS :
impérativement par mail ET par
courrier postal :**

⇒ **vote2021@versailles.snes.edu**

⇒ **SNES-FSU Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL cedex**

avant le jeudi 4 mars.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants doivent être envoyés à la section académique pour le **jeudi 4 mars 2021**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (pdf) à l'adresse **vote2021@versailles.snes.edu** **ET par courrier postal** à la section académique.

⇒ *Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler impérativement par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).*

⇒ Les résultats originaux peuvent également être déposés directement dans la boîte aux lettres de la section académique.